



Agriculture

Economie

Infrastructures

Education

Social

Sport

Technologies

Patrimoine

Culture

Cantal

avenir



LE MAGAZINE D'INFORMATIONS DU CONSEIL GENERAL DU CANTAL

100 ANS DE SKI

LE LIORAN (1161^m)

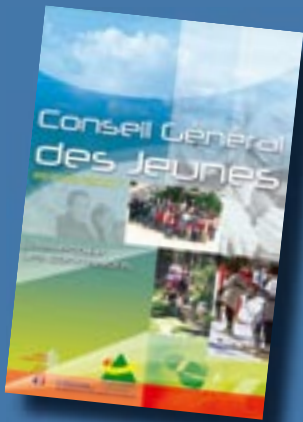
Cantal

1906 - 2006



CONSEIL GENERAL
DU CANTAL

A découvrir...



Le Trombinoscope du Conseil Général des Jeunes

A la suite des élections qui ont eu lieu courant novembre, le Conseil Général vient de réactualiser le trombinoscope de l'Assemblée Départementale Junior. Celui-ci est disponible sur demande au **04.71.46.21.61** ou sur le site internet du Conseil Général : **www.cg15.fr**

Scènes en Partage Edition 2005 / 2006

Retrouvez l'ensemble de la programmation 2005 / 2006 de « Scènes en Partage ». Celle-ci est disponible sur demande au **04.71.46.21.61** ou sur le site internet du Conseil Général : **www.cg15.fr**



Guide de l'Environnement du Cantal

Edité par le CPIE de Haute Auvergne, ce guide est le fruit d'un travail partenarial entre l'Etat, le Conseil Général, la Chambre d'Agriculture et le CPIE. C'est un document de référence sur les caractéristiques environnementales du Cantal, ses richesses mais aussi ses fragilités. Disponible sur demande au **04.71.48.49.09** ou sur le site internet du CPIE : **www.cpie15.com**



CANTAL AVENIR

Edité par le Conseil Général du Cantal
Hôtel du Département - 28, avenue Gambetta - 15015 Aurillac Cedex
Tél. : 04 71 46 20 20 - Fax : 04 71 46 21 07

Directeur de la Publication : Vincent DESCOEUR
Rédaction : Elyane FONTANEL, Pierre-Yves LAVALLADE et Michel LEFOUR
Conception / création : PVD Communication - Tél. : 04 71 64 88 88
Impression : Imprimerie CHAMPAGNAC - Tél. : 04 71 48 51 05

Crédits photos : Jean-Michel PEYRAL - Pierre SOISSONS - Hervé VIDAL
TRANSMONTAGNE - CABA
Service Communication du Conseil Général
Communauté de Communes du Pays de Saint Flour.

Tirage : 72 500 exemplaires
Dépôt légal : Février 2006



04

**1906 - 2006 :
cent ans de ski au Lioran**



06

L'Espace Cantal au Salon International de l'Agriculture : une image « naturellement tendance »

08

**Un budget d'action qui traduit deux priorités :
proximité et attractivité**



10

**La contractualisation : un cadre de référence
pour le Conseil Général...
une deuxième génération de projets de
territoires !**

12

**Le Conseil Général, partenaire des forces
vives pour le développement et l'emploi**

14

**Téléphonie mobile, haut débit et usages :
le Conseil Général déroule son programme
d'actions !**

16

**Le Conseil Général soutient le
développement du Pôle d'enseignement
supérieur aurillacois**

18

**Maison Départementale des Personnes
Handicapées : vers une égalité des droits et
des chances**

20

**Conseil Général des Jeunes :
une nouvelle assemblée prend le relais !**



22

Expression des groupes politiques



Examen et vote du budget primitif, centenaire du ski au Lioran, « Espace Cantal » au Salon de l'Agriculture, bilan d'étape de nombreux programmes, création de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, ce nouveau numéro de CANTAL AVENIR vous permettra de mesurer la richesse de l'actualité départementale.

Le Conseil Général travaille au quotidien pour préparer l'avenir du département et renforcer son attractivité.

En matière d'ouverture, l'année 2005 aura permis des avancées importantes avec la mise en service de 11 nouveaux relais de téléphonie mobile et le déploiement du haut débit aujourd'hui accessible par 80% de la population cantalienne.

La relance d'un Avant Projet Sommaire d'Itinéraire sur la RN 122 aura également marqué l'année 2005. C'est une décision stratégique au regard de nos attentes en matière de désenclavement de l'agglomération aurillacoise en direction de l'A75 et de l'A20. Cet APSI va permettre d'aboutir d'ici la fin de l'année à la livraison d'un document de synthèse en vue de la programmation des principaux aménagements et contournements.

S'agissant du réseau routier départemental, 2006 verra le début d'opérations d'envergure sur la RN120 récemment transférée au Département, mais également au sud et au nord de l'agglomération aurillacoise. Dans le même temps, les études et travaux d'aménagement foncier préalables au contournement de Saint Flour aboutiront.

En terme de soutien à l'activité économique, le programme du Conseil Général est à présent opérationnel et permet aujourd'hui un soutien très large aux porteurs de projets. Par ailleurs, pour une plus grande efficacité et lisibilité, les activités de promotion du département ont été réunies sous une même bannière, celle de « Cantal Développement ».

Le Conseil Général a pris également en charge la conduite de projets structurants sur le massif cantalien, avec à la fois le Grand Site Puy Mary - Volcan du Cantal qui arrive à un tournant très opérationnel et la station du Lioran dotée d'un nouveau projet de nature à assurer son développement pour les vingt prochaines années.

L'établissement thermal de Chaudes-Aigues entre également dans une phase concrète avec le démarrage imminent des travaux de restructuration destinés à assurer l'avenir de cet équipement.

Le Cantal ne manque pas de projets. A nous de faire en sorte que 2006 soit résolument placée sous le signe de la confiance et de l'optimisme.

J'invite donc chaque cantalien à participer à la promotion de notre département, de ce qui nous distingue des autres, en portant individuellement et collectivement un message positif et porteur d'espoir pour notre territoire.

Je forme le vœu que nous soyons toujours plus nombreux à penser Cantal !

Avec l'assurance de mes sentiments dévoués

Vincent DESCŒUR

Président du Conseil Général du Cantal

1906 - 2006 : cent ans de ski au Lioran

La saison hivernale revêt cette année une symbolique toute particulière puisque la station fête les cent ans de ski au Lioran. Entre passé, présent et avenir, la station entretient la mémoire de ceux qui ont fait le Lioran tout en se projetant résolument dans l'avenir à travers un ambitieux projet de développement.

Accueillis par Mme Nicole VIGUES, Maire de Laveissière, le Préfet Jean-François DELAGE et le Président Vincent DESCOEUR se sont retrouvés le 17 décembre dernier pour donner le coup d'envoi de la saison hivernale mais aussi et surtout pour marquer le début des festivités liées au centenaire du ski au Lioran, entourés d'élus locaux, de nombreux passionnés, mais aussi des personnels qui assurent au quotidien le fonctionnement et la promotion de la station.

Entre passé et présent

A cette occasion, le domaine skiable (150 hectares et 22 remontées mécaniques) et le réseau d'enneigement artificiel (136 canons à neige) ont été présentés au public, qui a pu ainsi mesurer la progression technique de la station ces dernières années.

Mais ce 17 décembre marquait avant tout le lancement des célébrations d'un centenaire qui méritait bien d'être salué et fêté.

Le public a ainsi pu découvrir, à la patinoire de la station, une magnifique exposition retraçant l'histoire du ski au Lioran, réalisée par l'Office de Tourisme en collaboration avec les Archives départementales. Après une présentation approfondie de cette exposition par Maître Philippe GLAIZE et M. Michel VIGIER, les participants ont ensuite rejoint le cœur de la station pour assister à un embrasement pyrotechnique de la Prairie des Sagnes et à une présentation du nouveau logo de la station, symbole de son avenir.



Des festivités hautes en couleur

« A l'occasion de ce centenaire, l'Office de Tourisme a imaginé, en liaison avec les communes concernées et de nombreux acteurs et partenaires de la station, un programme de célébrations et de manifestations particulièrement dense et festif, qui permet de retracer l'histoire d'une culture montagnarde en rendant hommage à la passion des hommes qui ont fait l'histoire du Lioran » précise Jean-Noël VIDAL, Président de l'Office de Tourisme du Lioran.

► Durant toute la saison :

● Exposition permanente :

« L'histoire du ski dans le Cantal »

Espace Aconit (patinoire) – Accès libre.

En fin de saison, cette exposition deviendra itinérante et fera étape dans de nombreuses communes cantaliennes.

● Exposition permanente sur l'évolution technique des différents matériels de glisse.

Vitrines des commerçants du Lioran.

Cette exposition, réalisée en collaboration avec les commerçants de la station, se transforme, à travers un cheminement, en véritable jeu de piste.

● Rétro ski en costumes d'époque & descente aux flambeaux par l'ESF chaque semaine en période de vacances scolaires

► Pendant le week-end des 21 et 22 janvier :

● Randonnées raquettes avec découverte des sites historiques en présence des accompagnateurs du Puy Mary





- **Télémark**

Championnat régional en deux manches /
Démonstrations en costumes d'époque

- **ARVA / Vague de sondage**

Appareil de recherche des victimes d'avalanches /
Démonstrations par le Peloton de Gendarmerie de
Montagne et les accompagnateurs du Puy Mary

- **Evacuation des télésièges**

Démonstrations par le Peloton de Gendarmerie de
Montagne

- **Descente aux flambeaux / Rétro ski / Grand Prix
des cent ans / Feux d'artifice / Banquet des cent ans**

► **Le mercredi 15 mars :**

- **Challenge SECCAUD / La Louve**

Créé après-guerre, le Challenge « SECCAUD » (du nom de
son créateur, un instituteur originaire d'Albepierre) était
réservé aux écoles primaires rurales. Le Trophée remis au
vainqueur portait le nom de « La Louve ».

Le 15 mars, sur le modèle de cette compétition
mythique, les écoles de Laveissière, Saint Jacques,
Dienne, Murat et Neussargues se disputeront
à nouveau ce titre symbolique...

- Enfin, **des veillées sont organisées durant la saison
dans chacun des villages**, et permettront de recueillir
les témoignages des plus anciens sur l'histoire du Lioran.

Cap sur l'avenir : un équipement stratégique et structurant de l'offre cantalienne

« Depuis six ans, ce sont près de 18 millions d'euros
qui ont été investis par le Conseil Général afin de faire
du Lioran une station réputée, répondant aux attentes

de la clientèle touristique. Le succès est d'ailleurs au
rendez-vous puisque, durant la dernière saison hivernale,
plus de 3 millions de passages ont été recensés à partir
des remontées mécaniques existantes » précise Bernard
DELCROS, Vice-Président du Conseil Général et Président
du Syndicat Mixte du Lioran.

Conscient du potentiel très important de la station et des
retombées économiques ainsi engendrées pour de
nombreuses communes cantaliennes, le Conseil Général
a décidé de poursuivre son effort au travers d'un nouveau
projet de développement.

Trois grandes orientations ont d'ores et déjà été retenues :

- organiser la station autour de plusieurs pôles bien reliés
et complémentaires,
- développer l'immobilier de loisirs et créer les services et
les équipements d'accueil et d'animation qui manquent
afin de favoriser les séjours et l'ouverture de la station
toutes saisons,
- intégrer le projet dans une démarche de développement
durable.

Dans le même temps, le Conseil Général étudie
la faisabilité, à travers des études techniques,
d'un transport collectif en site propre et de nouveaux
parkings. Un intérêt tout particulier sera accordé aux
projets de création de résidences de tourisme, de même
qu'à l'immobilier de loisirs à travers un programme
de rénovation qui débutera par une opération pilote
sur la « Tour » Sumène.

« Ce nouveau projet de développement doit
permettre de renforcer l'attractivité du Lioran et
d'en faire une référence en terme d'écostation de
montagne » conclut Vincent DESCOEUR.



L'Espace Cantal au Salon International de l'Agriculture : une image « naturellement tendance »

A l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2006, qui ouvrira ses portes le 25 février prochain, le département du Cantal sera présent, pour la seconde année consécutive, sur un espace spécifique autonome situé dans le hall 7-1 (Hall des Régions de France). Cet « Espace Cantal », qui comportera notamment un restaurant, sera l'occasion pour le Conseil Général, de véhiculer auprès d'un large public une image « naturellement tendance » du Cantal.

Né en 1964, le Salon International de l'Agriculture propose chaque année à Paris une découverte de la France des terroirs, des territoires et des savoir-faire locaux.

Le Salon International de l'Agriculture : une vitrine ouverte sur la France

Rendez-vous incontournable de l'élevage, des animaux et de l'agroalimentaire, le Salon International de l'Agriculture rassemble chaque année plus de 1100 exposants autour de trois pôles : animaux, produits, nature et vie.

Le Salon International de l'Agriculture 2006 aura lieu du 25 février au 5 mars prochains, à Paris - Porte de Versailles. Il sera ouvert aux visiteurs tous les jours de 9 heures à 19 heures et jusqu'à 22 heures le vendredi 3 mars.

Le Salon International de l'Agriculture, c'est :

- 700 000 visiteurs chaque année,
- 2 000 journalistes accrédités,
- 5 000 articles de presse.

Le Cantal et le Salon International de l'Agriculture : une rencontre naturelle

Depuis 2005, le département du Cantal est présent de façon autonome sur le Salon International de l'Agriculture par le biais d'un espace aménagé de 200 m² au sein du hall 7-1 (le Hall des Régions de France).



Parce que le Cantal est un département rural, ambitieux, animé et innovant, il se devait d'investir une telle manifestation.

Le Conseil Général a confié cette mission à sa nouvelle agence de développement « Cantal Développement », qui pendant dix jours, véhiculera auprès des visiteurs du salon, une image résolument et naturellement « tendance » du Cantal, entre tradition et modernité.

L'Espace Cantal met en avant les qualités du département :

- un cadre de vie agréable grâce à un environnement naturel exceptionnel,
- une économie en développement grâce à des entreprises innovantes,
- une offre culturelle et sportive attractive grâce à la richesse de la vie associative,
- un art de vivre renommé grâce à des produits d'excellence.

Un espace restauration pour goûter les traditions du Cantal

Tous les jours de 11 heures à 16 heures (et le vendredi 3 mars de 19 heures à 22 heures), un espace restauration proposera des menus travaillés à partir de produits cantaliens.

Trois restaurateurs (Jean-Philippe NICOLAUX - Etablissement Julhes à Saint-Flour / Thierry PERBET - Restaurant Poivre & Sel à Aurillac / Yves JOFFROIS - Maison Joffrois à Pierrefort) régaleront les visiteurs pendant ces dix jours de Salon en servant les produits de vingt cinq entreprises cantaliennes.

En fin de journée, l'espace restauration deviendra un espace de réception privatif mis à disposition de plusieurs organismes et opérateurs locaux pour des opérations de promotion de notre département. Chaque organisme pourra en effet inviter ses partenaires et clients privilégiés à venir déguster un buffet 100% cantalien !



PROGRAMME



Samedi 25 février 2006 / 10h

Journée dédiée aux **entreprises agroalimentaires**
Inauguration de "l'Espace Cantal"



Dimanche 26 février 2006 / 19h30

Soirée à l'occasion du "**Concours Aubrac**" en partenariat avec le Syndicat des Eleveurs Aubrac du Cantal et l'UPRA Aubrac



Mardi 28 février 2006 / 17h30

Soirée "**Entreprises**" en partenariat avec la CCI du Cantal



Mercredi 1er mars 2006 / 17h30

Soirée "**Tourisme**", promotion des activités pleine nature et des événements 2006 dans le Cantal



Jeudi 2 mars 2006 / 19h30

Soirée à l'occasion du "**Concours Salers**" en partenariat avec l'UPRA et le Herd-Book Salers



Samedi 4 mars 2006 / 17h30

Soirée de clôture "**Culture**", aux couleurs du Festival International du Théâtre de Rue d'Aurillac, en partenariat avec l'Association ECLAT

Plan du salon





Un budget d'action qui traduit deux priorités : proximité et attractivité

L'Assemblée départementale a voté les 15 et 16 décembre derniers son budget primitif 2006 pour un montant de plus de 202 millions d'euros. Un budget qui traduit deux priorités très claires : affirmer le Conseil Général comme une collectivité de proximité et renforcer l'attractivité du territoire départemental.

Le volume des dépenses qui s'imposent au Conseil Général, du fait de transferts ou de la montée en charge de compétences obligatoires au travers de décisions dont il n'a pas la maîtrise, représente environ 7,8 millions d'euros : progression de l'APA et de la contribution au SDIS, mise en œuvre de la Maison Départementale des Personnes Handicapées...

Toutefois, il est à noter que la hausse des dépenses de fonctionnement, à périmètre constant, est limitée à 3,4%.

Conserver des capacités d'intervention

« *Tout en maîtrisant au plus juste l'ensemble de ses dépenses, le Conseil Général n'a d'autre alternative que de se résoudre à une hausse modérée des taux si nous souhaitons conserver des marges de manœuvre. Si nous tablons sur une hausse de 5,8% des taux en 2006, celle-ci est à mettre en perspective de l'évolution de notre fiscalité qui a été limitée à 11,5% sur les dix dernières années* » indique Henri BARTHELEMY, 1er Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Financières.

Agir pour le territoire, la population et les porteurs de projets

L'évolution maîtrisée de ce budget doit permettre la mise en œuvre de projets nouveaux ou leur renforcement, conformément au choix réaffirmé par le Président Vincent DESCOEUR de « *conserver les moyens d'agir pour le territoire, pour la population et pour les porteurs de projets* ».

Les cinq grandes lignes d'action qui font l'architecture de ce budget le démontrent clairement : solidarité ;

désenclavement ; soutien au développement économique ; soutien aux territoires ; éducation, cadre de vie et services à la population.

Cinq grandes lignes d'action

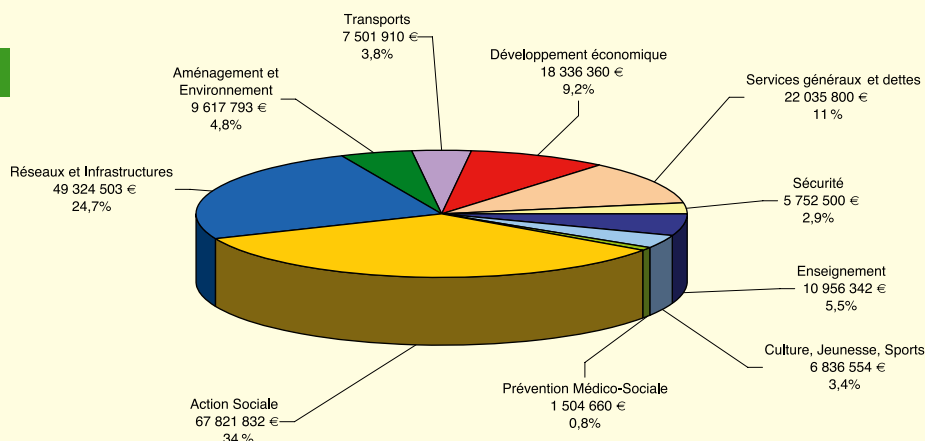
- **La solidarité : 69,3 millions d'euros**, avec notamment un budget de 17,4 millions d'euros pour l'aide aux personnes handicapées compte tenu de la mise en œuvre de la loi relative au handicap (la nouvelle prestation est budgétisée à hauteur de 4,7 millions d'euros).

Les prestations aux personnes âgées représentent 25,4 millions d'euros dont 17,7 millions pour l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (+ 3,3 millions d'euros par rapport à 2005).

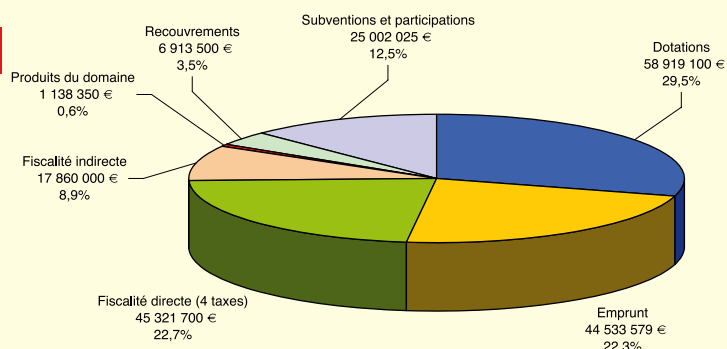
11 millions d'euros sont consacrés à l'aide sociale à l'enfance, 8,7 millions à l'insertion (RMI / RMA), 1,5 million pour le renforcement des actions de prévention médico-sociale (concernant notamment la protection maternelle et infantile).

- **L'ouverture : 42,5 millions d'euros**, avec 38,9 millions d'euros pour la voirie départementale dont 32,5 millions en investissement pour les principaux chantiers (RD 990 Carlat / Raulhac – RD 922 Déviation des Quatre Chemins – RN 120 Aurillac / Saint Paul des Landes – RD 920 Déviation d'Arpajon sur Cère).
- 3,6 millions d'euros sont destinés au financement du plan d'action en faveur de la téléphonie mobile.
- **L'éducation, le cadre de vie et les services à la population : 32,5 millions d'euros**, avec 6,8 millions d'euros pour la culture, les sports et les loisirs.

Dépenses



Recettes



10,9 millions d'euros sont consacrés à l'enseignement dont 9,9 millions d'euros aux collèges. 6,1 millions d'euros sont affectés aux transports scolaires.

2,9 millions d'euros vont aux interventions en faveur de l'environnement dont 1,2 million pour les actions en matière d'eau et d'assainissement. Les autorisations de programme en matière d'adduction d'eau passent de 450 000 à 800 000 euros.

- **Le soutien au développement économique : 18,1 millions d'euros.**

De nouvelles interventions sont proposées en faveur du tourisme, du commerce et de l'artisanat (en année pleine). Un autre dispositif est également mis en place afin de diminuer le prix du foncier dans les zones d'activités structurantes (baisse de 35%).

5,1 millions d'euros sont affectés au tourisme, 3,8 millions d'euros à l'agriculture, 3,7 millions d'euros pour les actions économiques et 3,7 millions d'euros pour la station du Lioran.

- **Les politiques de soutien aux territoires sont renforcées avec une enveloppe globale de 11,1 millions d'euros.**

Les crédits du Fonds d'Équipement des Communes sont de 1,8 million d'euros. Ils intègrent, dès cette année, une hausse de 10% de l'enveloppe qui atteindra + 33% sur 3 ans.

Un budget de 1,18 million d'euros est consacré au programme « Cybercantal » 2ème génération.

Les principales recettes du budget départemental

S'agissant de la partie relative aux recettes, le Conseil Général a inscrit une somme de 50,6 millions d'euros au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement. Le produit fiscal attendu devrait être d'environ 51,9 millions d'euros.

En outre, l'Etat devrait attribuer dans le cadre de compensations diverses liées à la mise en œuvre de l'APA, du RMI, de la loi relative au handicap et du fonctionnement du SDIS, des ressources d'un montant approximatif de 19,3 millions d'euros.

Enfin, différentes participations du Conseil Régional d'Auvergne sont attendues, notamment au titre des opérations de voirie départementale pour 3,4 millions d'euros et dans le cadre du Pacte Cantal pour 1 million d'euros.

« Le budget 2006 de la collectivité départementale résulte du choix exigeant de la maîtrise des dépenses et de la volonté de maintenir une dynamique d'action pour un Cantal solidaire et plus attractif » conclut Henri BARTHELEMY.



La contractualisation : un cadre de référence pour le Conseil Général... une deuxième génération de projets de territoires !

Après un premier bilan très positif d'une première série de projets, le Conseil Général a décidé, en novembre 2004, de lancer une deuxième génération de projets de territoires financée par la Dotation Globale de Développement Intercommunale. Zoom sur deux contrats de développement récemment signés avec les Communautés de Communes « Entre Cère et Rance » et du Pays de Saint Flour...

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Schéma Départemental de Développement Local, le Conseil Général accompagne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale dans la durée, en apportant son soutien financier dès l'élaboration de leur projet de territoire.

« Une fois approuvé, le projet de territoire donne lieu à la signature d'un contrat de développement sur trois ans, qui fixe les engagements de l'EPCI et du Conseil Général. Ce dernier intervient ensuite autour de deux axes principaux : l'animation et les investissements » indique Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

Le choix des opérations et des taux d'intervention du Conseil Général est négocié au moment de l'examen du projet de territoire. L'objectif est d'apporter de la souplesse pour répondre aux besoins spécifiques de chaque territoire.

« Ce soutien au développement territorial représente une enveloppe globale, par projet, variant de 600 000 euros à 1 300 000 euros sur trois ans » ajoute Vincent DESCOEUR.

Plus d'un million d'euros pour accompagner les projets de la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance »



Dans le cadre de cette logique de contractualisation, la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance » a élaboré son projet de territoire 2005 / 2007. Après discussion et validation par le Conseil Général de son programme d'actions, un contrat de territoire a été signé le 14 novembre dernier entre Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général, et Christian MONTIN, Président de la Communauté de Communes « Entre Cère et Rance ».

Ce programme a pour finalité de renforcer l'attractivité du territoire par des interventions sur les axes suivants :

- le développement économique : création de réserves foncières et maintien des derniers commerces notamment à Vitrac et à Cayrols,
- la structuration territoriale : création d'une maison des services publics, d'une bascule communautaire et d'un Pôle local de développement,
- l'accueil de nouvelles populations : soutien à la définition d'une politique locale de l'habitat, lancement et animation d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et renforcement des services aux personnes âgées,
- le développement culturel : soutien à la création d'emplois d'animateur culturel et d'agents spécialisés d'enseignement artistique,
- le développement sportif : création d'un gymnase communautaire, rénovation du karting du Lissartel, réhabilitation d'équipements sportifs existants et soutien aux manifestations sportives d'envergure (Critérium de Marcolès),
- le développement touristique : renforcement des capacités d'accueil des camping-caristes, création d'une ferme pédagogique et création d'un dispositif de randonnée intercommunal,
- l'environnement : renforcement de la politique de collecte et de traitement des déchets et valorisation des sites remarquables.

Chacune des actions retenues a donné lieu à la rédaction d'une fiche précisant le contenu, l'échéancier de réalisation, le coût et le plan de financement de l'action.

En particulier, ont été identifiés les projets relevant de l'enveloppe de développement territorial dont le principe a été adopté dans le cadre des nouvelles modalités de soutien du Conseil Général aux projets de territoire, adoptées le 5 novembre 2004, et dont le montant des aides allouées au titre de la Dotation Globale de Développement Intercommunale est plafonné à 450 000 euros sur trois années.

« En l'occurrence, six opérations ont ainsi été sélectionnées pour un montant total d'intervention de 445 696 euros. A cela s'ajoutent naturellement les politiques sectorielles du Conseil Général pour un montant de 557 720 euros, soit un total de 1 003 416 euros dans le cadre d'un programme d'action global de 6 335 576 euros » précise Michel LAFON, Vice-Président du Conseil Général et Conseiller Général du canton de Saint Mamet.

« Par ailleurs, et compte tenu du rayonnement d'un tel équipement, le Conseil Général accompagnera, hors contrat de territoire, la création d'un centre de remise en forme sur la commune du Rouget pour un montant de près de 202 000 euros » ajoute Michel LAFON.

1,3 million d'euros pour accompagner la dynamique impulsée par la Communauté de Communes du Pays de Saint Flour

La signature d'un deuxième contrat de territoire au cours de l'automne dernier a réuni Vincent DESCOEUR et Pierre JARLIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Flour. Cette signature a en outre permis, à l'initiative de Pierre JARLIER, l'organisation d'un large débat avec les forces vives du pays de Saint-Flour.



Ce programme de développement 2005 / 2007 a pour finalité de renforcer l'attractivité du territoire et la complémentarité entre la ville centre et les communes rurales périphériques.

Ce contrat de territoire, structuré autour de huit axes, répond à une triple priorité : l'emploi, l'habitat et les services. Sans être totalement exhaustif, en voici un résumé :

- favoriser le développement économique : création d'une zone d'activités et d'une plateforme logistique au Crozatier sur l'A75, création d'une zone d'activités artisanale et agricole à Volzac, extension de la zone commerciale d'Allauzier-Montplain,
- soutenir, conforter et développer les filières locales : soutien des productions agricoles (porcs de montagne, lentilles de la Planèze), création d'un pôle agro-environnemental, développement de la filière bois avec notamment la création d'un réseau de chaleur bois sur la zone du Crozatier,
- favoriser le développement touristique : création d'un office de tourisme intercommunal, création d'un site d'interprétation du patrimoine, qualification de l'offre de randonnée, construction d'habitations légères de loisirs, création d'un plan d'eau à Lastic,
- favoriser le développement culturel : mise en œuvre du label « Pays d'Art et d'Histoire », création d'un centre d'interprétation du patrimoine, d'une maison de site à Alleuze et d'une école du patrimoine à Montchamp, soutien aux manifestations,
- améliorer la qualité des services offerts à la population : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), création d'une maison de la santé, étude de faisabilité pour la mise en place d'un service de transport à la demande, service de portage de repas,
- améliorer le cadre de vie et la protection de l'environnement : élaboration d'une charte architecturale et paysagère, aménagement des entrées de ville,
- accueillir de nouvelles populations : sensibilisation et accompagnement à l'installation,
- informer et communiquer.

« Le programme d'action global de la communauté de communes s'élève à 7 535 863 euros, auquel le Conseil Général contribuera à hauteur de 1 301 456 euros. En outre, hors contrat eu égard à l'enjeu du projet à l'échelle du Pays de Saint-Flour et même plus largement, le Conseil Général accompagnera la construction d'un centre aqualudique à hauteur de 587 500 euros sur la période 2005 / 2007 » conclut Pierre JARLIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Flour et Sénateur du Cantal.



Le Conseil Général, partenaire des forces vives pour le développement et l'emploi

A l'occasion d'un déplacement thématique sur l'artisanat dans le canton de Laroquebrou, Vincent DESCOEUR a dressé un premier bilan du programme économique du Conseil Général.

Le programme d'actions du Conseil Général est structuré autour de trois grands axes :

- soutenir les investissements et l'emploi dans les secteurs industriel, commercial et artisanal,
- accompagner les interventions de développement et d'animation économique,
- encourager l'innovation.

En 2005, près de 4,8 millions d'euros ont été mobilisés pour soutenir et développer l'activité économique

En 2005, un budget de 4 778 245 euros a permis de mettre en œuvre :

- le Pacte Cantal pour le développement et l'emploi (en partenariat avec l'Etat et le Conseil Régional),
- les conventions d'objectifs avec Cantal Expansion et les Chambres Consulaires,
- les aides aux structures et manifestations à caractère économique,
- les primes aux apprentis de l'artisanat,
- le dispositif d'aides en faveur de la création, transmission, et du développement des entreprises artisanales, commerciales et de services,
- et enfin, le fonds d'aide à l'innovation.

Le Pacte Cantal, un outil de référence au service des entreprises et des territoires

Le Pacte 2004 / 2006 bénéficie d'un engagement financier global de 6 millions d'euros sur 3 ans, avec une participation globale de l'Etat et du Conseil Général de 3 millions d'euros, à laquelle s'ajoute une participation identique du Conseil Régional.

Le programme des interventions met l'accent sur la compétitivité des entreprises et l'attractivité des territoires. Il permet de favoriser :

- l'accès aux conseils, à l'innovation et à l'expérimentation,
- l'accès aux investissements, aux nouveaux marchés et aux démarches qualités,
- la création et le maintien des emplois,
- l'offre d'accueil aux entreprises.

« Au cours de l'année écoulée, 152 dossiers ont fait l'objet d'un examen favorable de la part de la commission paritaire d'attribution du Pacte Cantal. En 2005, 120 entreprises et collectivités territoriales ont été subventionnées pour un montant total d'aide de 2 535 380 euros » indique Gérard LEYMONIE, Vice-président du Conseil Général chargé du développement économique.

Aides au commerce et à l'artisanat : assurer le développement harmonieux d'une offre de services marchands

L'aide à la création et transmission favorise les initiatives privées concourant à maintenir et à renforcer l'offre de services marchands sur la totalité du territoire départemental.

Elle permet en particulier de soutenir la trésorerie des PME dans les premiers mois de leur activité. Pour certains projets, cette subvention peut être un facteur déterminant dans l'obtention d'un crédit bancaire en venant compléter l'apport personnel du créateur ou du repreneur.

Le dispositif d'aide au développement conforte, quant à lui, l'essor des entreprises artisanales, commerciales et de services de moins de dix salariés.

« Ces nouveaux dispositifs instaurés en 2005 ont été très sollicités. Au cours de l'année 2005, 386 dossiers ont fait l'objet d'un examen favorable par la Commission Permanente du Conseil Général. Près de 2 315 000 euros de subventions ont ainsi été engagés pour un montant d'investissements réalisés de 18 747 281 euros » ajoute Gérard LEYMONIE.

Fonds d'aide à l'innovation : mettre l'accent sur le développement industriel et touristique

La création et la mobilisation du Fonds d'aide à l'innovation s'appuient sur l'organisation d'appels à projets publics ou privés dans des domaines privilégiés : économie, culture, social... et sur la base de cahiers

des charges qui correspondent aux objectifs de développement définis par le Conseil Général.

Dans cet esprit, le soutien au développement industriel et touristique est particulièrement privilégié. En 2005, six projets ont été ainsi subventionnés pour un montant de 219 000 euros, générant plus de 1 420 000 euros d'investissements.

« Ces chiffres démontrent, si besoin était, que le programme économique mis en place par le Conseil Général porte ses fruits et participe au développement de l'ensemble du département. L'intérêt majeur de ces dispositifs tient à leur caractère de proximité et à leur souplesse. C'est un levier important au niveau du volume d'investissement engagé et du maintien ou de la création d'emplois nouveaux » conclut Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

Canton de Laroquebrou : zoom sur deux entreprises artisanales



Scierie de Nieudan / M. PUECH

Fort d'une expérience professionnelle de vingt ans, Gilles PUECH a repris en janvier 2005 la scierie de Vincent ROQUETTE à Nieudan.

Cette reprise s'est déroulée dans des conditions favorables, notamment grâce à la formation que M. PUECH a suivie en préalable dans le cadre du stage « créateur longue durée » dispensé par les chambres consulaires (CCI et Chambre de Métiers).

Pour accompagner le projet de reprise de M. PUECH, plusieurs dispositifs économiques ont été mobilisés, notamment l'aide du Conseil Général à la transmission, qui ont permis le maintien de quatre emplois.



Boucherie SERVANT & Fils

L'entreprise SERVANT exerce depuis trois générations une activité de boucherie / charcuterie, plats cuisinés à emporter, vente de produits dans son magasin et au travers de tournées qu'elle réalise sur un secteur géographique étendu aux alentours de Laroquebrou.

Durant le deuxième semestre 2004, l'entreprise SERVANT & Fils a réalisé des investissements destinés à rénover le magasin.

Le dispositif Pacte Cantal a accompagné ces investissements pour la partie concernant la conservation des aliments.

Téléphonie mobile, haut débit et usages : le Conseil Général déroule son programme d'actions !

L'année 2005 a permis des avancées considérables en matière de technologies de l'information et de la communication. Ces résultats, fruits de l'action conjuguée du Conseil Général et de ses partenaires, permettent aujourd'hui à un nombre important de cantaliens de bénéficier de services modernes et essentiels à l'attractivité du territoire.

Le Conseil Général du Cantal et France Télécom avaient signé en avril 2004 une convention dite « Département Innovant », destinée à accélérer le déploiement du haut débit dans le Cantal.

Cette convention a depuis permis d'agir pour développer l'offre de télécommunications à haut débit, accélérer la diffusion des outils et promouvoir les usages dans le Cantal.

Le taux de couverture atteint désormais 80% de la population

Fin 2005, 65 000 lignes réparties sur 159 communes sont situées en zones ouvertes à l'ADSL.

Ces douze derniers mois, 40 nouveaux commutateurs ont été équipés permettant d'ouvrir 102 communes supplémentaires à l'internet haut débit.

« Le taux de couverture atteint désormais 80% de la population. En 2006, le Conseil Général et France Télécom prévoient l'engagement d'une nouvelle phase de déploiement du haut débit, permettant de porter la couverture à environ 94% de la population » indique Vincent DESCOEUR, Président du Conseil Général.

L'objectif du Conseil Général est de parvenir à une couverture de 100% des communes cantaliennes. Dans cet esprit, le Conseil Régional et les quatre Conseils Généraux d'Auvergne ont récemment signé une convention destinée à résorber les zones d'ombre non desservies en haut débit à partir de solutions alternatives (notamment les technologies WIMAX et WIFI).

Le très haut débit pour les entreprises

La performance des infrastructures de télécommunication est aujourd'hui un critère d'attractivité très important et le développement du très haut débit est un enjeu économique majeur et un facteur de compétitivité essentiel pour les entreprises.

« C'est dans cet esprit que le Conseil Général et France Télécom travaillent de concert afin d'assurer, au cours de l'année 2006, la couverture en très haut débit de zones d'activités. D'ores et déjà, la zone d'activités de Baradel à Aurillac est desservie en très haut débit depuis la fin de l'année. Suivra le parc d'activités de Montplain à Saint Flour courant 2006 » ajoute Vincent DESCOEUR.

Cybercantal II et le développement des usages

Cybercantal 2ème génération marque une nouvelle étape : celle de l'appropriation des technologies de l'information et de la communication avec la mise en service d'applications très concrètes.





La téléphonie mobile gagne du terrain

Depuis le démarrage de la Phase 1, financée à parité par le Conseil Général (infrastructures passives) et les opérateurs (antennes, baies électroniques) à hauteur de 4 millions d'euros chacun (avec le soutien de l'Europe, de l'État et du Conseil Régional), de nombreux relais ont été activés permettant une couverture en téléphonie mobile étendue à de nombreuses communes. Parmi ceux-ci et depuis mars 2005, citons : Condat, Jabrun, Saint Urcize, Champs-sur-Tarentaine et Trémouille.

La Phase 2 (intégralement prise en charge par les opérateurs) a débuté, quant à elle, depuis le 23 novembre dernier avec la mise en service des cinq premiers relais :

- ORANGE : Dienne et Velzic,
- SFR : Saint Saury, Carlat, Cros de Ronesque et Badailhac.

Par ailleurs, le Conseil Général avait sensibilisé les opérateurs sur l'importance de la continuité du réseau sur la RN 122, s'agissant d'un axe d'intérêt national fortement fréquenté.

ORANGE vient de mettre en service deux relais qui permettent de résorber une zone blanche de plusieurs kilomètres entre Massiac et Murat.

« *En partenariat et en concertation, le Conseil Général et les opérateurs de téléphonie mobile poursuivent ainsi leur action commune avec pour objectif une couverture de tous les centres bourgs d'ici début 2007* » précise Vincent DESCOEUR.

Aussi bien en terme de haut débit, de développement des usages que de téléphonie mobile, le Conseil Général déroule son programme d'actions avec détermination et avec la volonté de permettre à tous les cantaliens de bénéficier de services et de technologies modernes, par ailleurs essentiels à l'attractivité du territoire départemental.

Ce nouveau dispositif est ainsi décliné en trois domaines :

- Cybercantal « Grand Public » avec la mise à disposition de nouveaux matériels dans les centres de ressources (16 centres ont bénéficié en 2005 d'une première tranche d'équipement de 5 PC chacun pour un montant de 100 000 euros. 200 000 euros sont budgétisés en 2006 pour poursuivre cette modernisation. En outre, trois animateurs ont été recrutés en 2005 grâce au soutien du Conseil Général),
- Cybercantal « Territoires » avec le déploiement dans chaque canton d'une borne connectée à internet permettant l'accès à l'e-administration (11 bornes ont été installées en 2005 pour un montant de 50 000 euros. 85 000 euros sont budgétisés en 2006 pour poursuivre ce déploiement),



- et Cybercantal « Entreprises » avec le soutien apporté par le Conseil Général au développement du commerce électronique et à la création de sites de vente en ligne (6 entreprises cantaliennes ont été subventionnées en 2005 pour un montant de 34 000 euros).





Le Conseil Général soutient le développement du Pôle d'enseignement supérieur aurillacois

Le Pôle d'enseignement supérieur aurillacois accueille cette année 1230 étudiants ! A l'origine de ce succès, des formations attractives et qualifiantes mais également un soutien continu du Conseil Général et de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) qui accompagnent cette dynamique en offrant à l'ensemble de la communauté étudiante des conditions d'accueil et des services de qualité.

Le Pôle d'enseignement supérieur du bassin aurillacois est aujourd'hui pleinement reconnu au plan national.

« Cette réussite est le résultat d'une synergie. A la source de cet élan, il y a une collaboration fructueuse entre l'Etat, le Conseil Général et la CABA, la communauté universitaire et plus largement les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises » indique Louis-Jacques LIANDIER, Vice-Président du Conseil Général en charge de l'enseignement supérieur.

Sans cette mobilisation, sans cette union des moyens et des volontés, le développement de l'offre universitaire cantalienne n'aurait pu être mené à bien aussi vite et aussi efficacement.

Des formations attractives et qualifiantes

Mais à la base du succès, il y a une démarche. Elle tient en quelques principes :

- identifier des besoins non satisfaits ou insuffisamment satisfaits par l'offre de formation régionale et nationale,
- répondre aux attentes des étudiants (futurs salariés),
- répondre aux attentes des entreprises,
- faire le pari de la recherche et de l'innovation.

C'est dans cet esprit que le Cantal s'est très tôt positionné dans le développement de filières attractives comme par exemple le DUT « Génie Biologique » et ses options agronomie, génie de l'environnement et bio-informatique unique en France ou encore, le DUT « Gestion des Entreprises et des Administrations » et sa Licence professionnelle « Gestion des Ressources Humaines et Technologies de l'Information et de la Communication ».

Cinq autres établissements accueillent également des formations d'enseignement supérieur, (notamment des BTS mais pas seulement) : le Lycée Jean Monnet, le Lycée Saint Géraud, l'Ecole Nationale en Industrie Laitière et Viande, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, et enfin La Manufacture.

« En centrant son offre autour de diplômes recherchés et innovants, le Cantal a indiscutablement parié sur l'avenir avec des ensembles pluridisciplinaires modernes, des formations qualifiantes, des secteurs en pleine expansion et des services performants au moins équivalents à ceux que l'on peut trouver dans des zones plus urbaines » précise Louis-Jacques LIANDIER.

1230 étudiants présents à Aurillac : un impact fort sur l'économie locale

« Les 1230 étudiants présents aujourd'hui à Aurillac témoignent de la justesse des choix qui ont été opérés. Les effectifs augmentent régulièrement et près de 600 d'entre eux, soit près d'un sur deux, viennent de l'extérieur du département » ajoute Louis-Jacques LIANDIER.

L'existence et la croissance du pôle universitaire représentent d'ailleurs un enjeu majeur pour le développement économique du bassin aurillacois. La présence de 1230 étudiants a en effet un impact direct sur l'économie locale :

- hausse de la consommation,
- création de services spécifiques et donc d'emplois,
- essor du marché de l'immobilier et activités pour les entreprises.

Dans un territoire rural, la vie étudiante permet non seulement de maintenir les jeunes sur le territoire mais également de créer une dynamique favorable à l'accueil d'étudiants extérieurs au département et à la région.



Des conditions d'études de qualité

Le Conseil Général, en étroite collaboration avec la CABA, s'attache à permettre aux étudiants de bénéficier de conditions d'études de qualité.

Si la CABA a beaucoup entrepris au niveau de l'accueil (création d'une antenne du CROUS et d'un restaurant universitaire), du logement et de l'animation, le Conseil Général, quant à lui, travaille depuis 2001 à faire évoluer et à moderniser les locaux et les matériels mis à la disposition de la communauté universitaire.

Depuis 2001, ce sont plus de 1,2 million d'euros qui ont été investis. Parmi les travaux les plus significatifs, citons :

- l'aménagement d'un amphithéâtre pour l'IUT et l'IUFM,
- l'aménagement de trois salles informatiques pour l'IUT,
- l'aménagement du laboratoire SVT Chimie, d'une salle d'exposition et d'une infirmerie,
- enfin, l'aménagement de salles banalisées, de bureaux et la restructuration du Centre Départemental de Documentation Pédagogique.

En 2006, de nouveaux travaux sont prévus : restructuration du niveau 3 de l'IUFM pour un montant de près de 152 000 euros.



Un soutien annuel au fonctionnement

Parallèlement, le Conseil Général participe annuellement au fonctionnement de l'association AURILLAC UNIVERSITE (Association de Gestion des Enseignements Universitaires) à hauteur de 138 000 euros dans le cadre d'une convention tripartite établie entre l'Etat, le Conseil Général et la CABA.

S'agissant de l'IUFM, le Conseil Général verse également, chaque année, dans le cadre d'une convention bipartite avec l'Etat, 48 500 euros au titre de son fonctionnement.

Fortes de ce succès collectif, les collectivités locales se mobilisent à nouveau pour permettre l'émergence d'autres formations qualifiantes, à l'image des projets actuels de Licences professionnelles : « Produits alimentaires de terroirs : innovation et valorisation » et « Expertise agro-environnementale et conduite de projet ».

« Le bassin aurillacois, territoire à taille humaine, offre des conditions d'études optimales. La mobilisation, la concertation et la volonté d'avancer ensemble des acteurs concernés permettront demain à l'offre de formation cantalienne de s'étoffer et de passer un nouveau cap notamment en matière de recherche et de transferts de technologies. Ainsi, il paraît aujourd'hui opportun de préparer une convention cadre rassemblant les différents partenaires pour permettre une mise en commun des moyens humains et technologiques, par exemple entre l'IUT et l'INRA, et cela au bénéfice du développement de produits agroalimentaires de qualité » tient à conclure Louis-Jacques LIANDIER.



Maison Départementale des Personnes Handicapées : vers une égalité des droits et des chances

Afin d'offrir un accès unique aux droits et prestations, à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation, à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services, ainsi que de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leurs familles, il a été créé une Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La loi du 11 février 2005 ambitionne de concrétiser la non-discrimination et l'égalité des droits et des chances des personnes handicapées et instaure un principe général de droit à compensation du handicap.

Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté.

Constitue un handicap, au sens de la loi du 11 février, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un poly-handicap ou d'un trouble de santé invalidant.

« Les services sanitaires et sociaux du Conseil Général se sont ainsi fortement mobilisés afin que la Maison Départementale des Personnes Handicapées soit pleinement opérationnelle dès le 1er janvier 2006 » précise Michel LAFON, Vice-Président du Conseil Général chargé des Affaires Sociales.

Un Groupement d'Intérêt Public fixé par la loi

« Constituée en Groupement d'Intérêt Public et placée sous la responsabilité du Président du Conseil Général, la Maison Départementale des Personnes Handicapées va contribuer, par l'ensemble de ses actions, à l'égalité des droits et des chances et à l'accès à la citoyenneté » indique Michel LAFON.

Pour le Cantal, la convention constitutive du groupement a été signée le 16 décembre dernier par ses membres fondateurs : l'Etat, le Conseil Général, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole...

Le GIP est administré par une commission exécutive.

Fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

S'il s'agit encore à l'heure actuelle d'une « maison virtuelle », le Conseil Général a mis tout en œuvre pour offrir dès le 1er janvier 2006 :

- un guichet unique auprès duquel toute personne handicapée et sa famille doivent pouvoir trouver l'accueil, l'information et les conseils nécessaires pour formaliser leurs demandes,
- une équipe pluridisciplinaire qui procède à l'évaluation des aptitudes de la personne et de ses besoins et propose un plan personnalisé de compensation.

Le personnel est composé d'agents de la COTOREP (Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel), de la CDES (Commission Départementale de l'Education Spéciale), du SVA (Site pour la Vie Autonome) et des équipes médico-sociales du Conseil Général, récemment renforcées par le recrutement de six agents supplémentaires.





Les missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées

Les missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées sont principalement de :

- accueillir, conseiller, informer, accompagner les personnes handicapées et leurs familles,
- aider à l'élaboration et à la mise en place du projet individuel de vie,
- orienter et attribuer les prestations,
- organiser les actions de coordination avec les autres dispositifs sanitaires et médico-sociaux concernant les personnes handicapées.

Les objectifs à moyen terme du Conseil Général sont :

- d'aller vers un projet architectural exemplaire capable de regrouper l'ensemble des services impliqués dans cette mission nouvelle,
- d'offrir un maillage territorial accru au travers de points d'écoute et d'accueil déconcentrés.

Dans l'attente d'un regroupement de l'ensemble des équipes mobilisées par les missions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées et pour assurer une continuité du service rendu aux personnes en situation de handicap dans le Cantal, celles-ci continueront à être reçues dans les locaux occupés par la CDES et la COTOREP. L'adresse postale et les numéros de téléphone demeurent également inchangés.

Maison Départementale des Personnes Handicapées

1, rue du Rieu - 15 005 Aurillac Cedex

(horaires d'accueil du lundi au vendredi :

8 heures 30 à 12 heures / 13 heures 30 à 16 heures)

Pôle jeunesse : 04.71.46.83.40 / Pôle adulte :

04.71.46.83.61 / Fax : 04.71.46.81.19

Cette « Maison » abritera en outre prochainement la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées, qui succèdera aux actuelles COTOREP / CDES et qui prendra les décisions d'orientation et d'ouverture du droit aux prestations en faveur des enfants et adultes en situation de handicap.

« Cette commission sera en particulier chargée d'allouer la prestation de compensation du handicap (PCH) payée par le Conseil Général : l'une des innovations majeures de la loi ! » indique Michel LAFON.

La priorité des services sanitaires et sociaux du Conseil Général est actuellement de mettre en place cette prestation dans les meilleurs délais possibles.

Le handicap dans le Cantal

Dans le Cantal :

- 258 personnes âgées de moins de 60 ans sont allocataires de l'ACTP (Allocation Compensatrice pour Tierce Personne),
- 2349 sont allocataires de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés),
- 228 sont bénéficiaires de l'Allocation d'Education Spéciale (allocation d'éducation pour les enfants handicapés).

« La nouvelle prestation de compensation du handicap pourra concerner non seulement les bénéficiaires actuels de l'allocation compensatrice mais aussi d'autres personnes qui en étaient exclues en particulier en raison de leurs ressources ainsi que certains bénéficiaires de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé » poursuit Michel LAFON.

Conseil Général des Jeunes : une nouvelle assemblée prend le relais !

Créé en 2003, le Conseil Général des Jeunes a permis de réaliser plusieurs actions fortes et riches de sens. Arrivée au terme de son mandat, l'Assemblée Départementale Junior a été entièrement renouvelée et installée le 9 décembre dernier. Parallèlement, sur proposition de l'Assemblée Départementale Junior sortante, le Conseil Général a pris l'initiative de reconduire l'opération de découverte de la station du Lioran intitulée cette fois : « Les collégiens et le Lioran : l'aventure continue... ».

Le Conseil Général des Jeunes répond à plusieurs objectifs fondamentaux. Il offre aux conseillers généraux juniors la possibilité de :

- s'impliquer dans la vie locale,
- s'exprimer et faire des propositions,
- concrétiser les projets des jeunes cantaliens,
- se former à la vie civique.

Trente-deux conseillers généraux juniors

Le Conseil Général des Jeunes rassemble au total trente-deux collégiens (élèves de 5ème ou de 4ème en début de mandat), chacun d'eux représentant un établissement scolaire.

Le Conseil Général des Jeunes se réunit soit en séance plénière soit en commissions thématiques à raison de six vendredis par année scolaire. La durée du mandat est de deux ans.

De nouvelles élections en novembre 2005

Afin de renouveler la précédente Assemblée Départementale Junior, de nouvelles élections ont eu lieu dans les collèges courant novembre 2005. Celles-ci ont été précédées par une vaste démarche pédagogique effectuée par Melle Stéphanie BOISSIER, animatrice du Conseil Général des Jeunes, qui a visité chaque établissement cantalien afin de présenter aux collégiens le rôle et le fonctionnement de l'Assemblée Départementale Junior (en présence le plus souvent des Conseillers Généraux), à partir notamment des actions conduites sous le précédent mandat.



Un fonctionnement optimisé

« Grâce à l'expérience du premier mandat, nous avons pu optimiser le fonctionnement de l'Assemblée Départementale Junior : de nouvelles modalités ont ainsi été arrêtées afin de permettre une meilleure organisation des travaux des conseillers généraux juniors » indique Madeleine BAUMGARTNER, Conseiller Général. Parmi celles-ci, on peut citer :

- la mise en place d'un comité de pilotage « adultes » destiné à assurer une bonne coordination des travaux des commissions et des séances plénières,
- l'organisation de réunions dorénavant bimestrielles du Conseil Général des Jeunes,
- la mise en place de réunions délocalisées afin de permettre aux conseillers généraux juniors de prendre en compte la « dimension départementale » de leur mandat,
- et enfin la désignation d'un référent adulte dans chaque établissement qui accompagnera le conseiller général junior durant son mandat afin notamment de le guider et de l'aider dans la transmission de l'information à ses camarades collégiens.



Des réunions décentralisées sur l'ensemble du territoire départemental

Outre la séance officielle d'installation de la nouvelle Assemblée Départementale Junior qui a eu lieu le 9 décembre dernier à l'Hôtel du Département, trois nouvelles réunions de travail sont d'ores et déjà programmées :

- déplacement à Chaudes Aigues le 10 février (avec visite du Musée Géothermia),
- déplacement à Marcenat le 7 avril (avec visite de la Maison de la Foudre),
- séance plénière à l'Hôtel du Département le 9 juin puis déplacement au Lioran l'après-midi pour une découverte du parcours aventure.

Les collégiens et le Lioran : l'aventure continue !

Le Conseil Général, sur proposition de l'Assemblée Départementale Junior sortante, a pris l'initiative de reconduire l'opération : « Les collégiens à la découverte du Lioran » qui s'était déroulée l'année dernière, en s'inspirant largement des résultats de la consultation lancée après la première opération.

L'opération s'est déroulée sur huit journées : les mardis et jeudis du 10 janvier au 2 février 2006, à destination de tous les élèves scolarisés en classe de 4ème (soit un effectif de 1247 élèves répartis sur 29 collèges).

« Effectuées durant le temps scolaire avec l'accord de l'Inspection Académique, ces journées de découverte ont été élargies et enrichies avec une double dimension sportive et pédagogique, afin de découvrir l'activité ski mais aussi de comprendre le fonctionnement d'une station de sports d'hiver et d'appréhender la montagne et son milieu, ceci avec le concours de la société TRANSMONTAGNE, de la FAL et de guides de montagne » précise Bernard DELCROS, Vice-Président du Conseil Général.

La totalité du coût de ces journées prise en charge par le Conseil Général

Afin de permettre un accès généralisé à tous les jeunes collégiens concernés, le Conseil Général a décidé de prendre en charge le coût de ces journées pour un montant de 60 000 euros.

Ceci comprend les transports collectifs, les forfaits et assurances permettant l'accès aux remontées mécaniques, la location des matériels nécessaires à l'activité (skis, bâtons et chaussures), l'encadrement par des moniteurs diplômés de l'Ecole du Ski Français, la location des salles du Chalet des Galinottes et enfin, les animations.

« De bien belles journées pour tous les participants qui ont pu ainsi profiter pleinement du cadre enchanteur de la station du Lioran ! » conclut Bernard DELCROS.



Renforcer l'attractivité du Cantal et affirmer le Conseil Général comme une collectivité de proximité

L'examen et le vote du budget primitif sont des temps forts du calendrier annuel de la collectivité départementale.

A cette occasion, l'assemblée départementale a pu débattre des actions à reconduire ou à engager pour assurer l'exercice des compétences du Conseil Général mais **aussi pour contribuer et participer activement au développement du Cantal.**

Ces objectifs sont **l'ouverture de notre département**, aussi bien sur le plan routier qu'au travers des technologies de l'information et de la communication, et **l'amélioration de l'offre de services**, qu'il s'agisse de l'offre de loisirs, d'activités sportives ou culturelles, de l'offre de services au public... plus généralement tout ce qui concourt à **renforcer l'attractivité du Cantal** dans le but de pouvoir demain accueillir de nouveaux cantaliens.

Renforcer l'attractivité du département est une priorité absolue qu'il convient de concilier avec une **volonté d'affirmer le Conseil Général comme une collectivité de proximité** capable d'apporter des réponses aux besoins exprimés par les cantaliens.

Pour ce faire, il est indispensable que la collectivité départementale conserve les moyens d'intervenir efficacement et d'accompagner les porteurs de projets, publics ou privés.

La hausse des dépenses de fonctionnement a, par exemple, pu être limitée à 3,4 %, un chiffre qui doit être mis en perspective des hausses auxquelles le Conseil Général a du faire face, en particulier celles du carburant et des combustibles.

S'agissant des **dépenses incontournables** qui s'imposent au Conseil Général du fait de l'exercice de nouvelles compétences, celles-ci ne sont que **partiellement compensées**. Il incombe ainsi au Conseil Général de **supporter une charge financière**

supplémentaire d'environ 7,8 millions d'euros (montée en charge de l'APA et nouvelle compétence en matière de compensation du handicap).

La hausse de ces charges transférées - que le Conseil Général ne maîtrise pas - suscite de la part de tous les Départements de vives inquiétudes qui ont été exprimées à plusieurs reprises.

Face à ce constat, **seule une hausse modérée des taux départementaux** peut permettre au Conseil Général de **conserver ses capacités d'investissement et de maintenir ses équilibres financiers.**

Cette situation n'est pas inédite, elle est celle de tous les départements qui, confrontés aux mêmes difficultés, vont être amenés à prendre des décisions similaires en matière de fiscalité (une majorité d'entre eux l'ayant même anticipé dès 2005).

Cette hausse des taux est également à replacer dans la perspective de l'évolution de la fiscalité départementale qui, sur les dix dernières années, aura augmenté de 11,5 %.

En ce qui concerne **le budget d'investissement**, celui-ci permettra au Conseil Général **d'honorer ses engagements et de mener à bien les actions que la majorité départementale a décidé de conduire ou de poursuivre parce qu'elles concourent à renforcer l'attractivité du Cantal.**

Ce budget primitif 2006 est un budget d'action qui va permettre au Conseil Général de conserver ses moyens d'agir pour l'aménagement du territoire cantalien et d'accompagner les porteurs de projets dont le Cantal a tant besoin.

Le Cantal n'a d'autre alternative que de se mettre en situation d'accueillir de nouvelles activités et de nouveaux habitants. Ce budget est une nouvelle étape vers ces objectifs communs qui mobilisent toutes nos énergies.

Le Groupe de la MAJORITÉ DÉPARTEMENTALE

L'Etat décide, le cantalien paye

L'examen de notre Budget primitif s'effectue dans un contexte national et européen particulièrement inquiétant. A plusieurs reprises, dans l'examen des rapports, nous avons constaté amèrement, l'extinction des Fonds Structurels Européens, notamment du FEDER et du FEOGA, qui pénalisent nos actions dans les domaines du développement local et de l'aménagement rural (**Gîtes Ruraux**, opérations **Cœur de Village**, travaux connexes liés aux opérations d'aménagement foncier).

Au plan national, sans être exhaustif, on peut signaler ce que l'on appelle le bouclier fiscal : mesure hypocrite, coûteuse et injuste.

Hypocrite car elle vise surtout à alléger l'Impôt Solidarité sur la Fortune de 9 000 contribuables.

Coûteuse car ce bouclier se chiffre à 500 millions d'euros, soit la somme équivalente à la hausse de la Prime Pour l'Emploi.

Injuste car on fait autant pour 9 000 contribuables que pour 8 millions de défavorisés. **500 millions pour la Prime Pour l'Emploi, 3,5 milliards pour les ménages aisés, 3,5 milliards pour les entreprises.**

De plus, la réforme du barème de l'Impôt sur le Revenu provoque une baisse tendancielle de l'impôt sur le revenu par rapport à l'ensemble de la fiscalité, privant ainsi l'Etat de moyens indispensables dans l'exercice de ses fonctions régaliennes et les services publics en sont les premières victimes, aggravant ainsi la fracture territoriale. La réforme de la TP organise l'asphyxie programmée des collectivités. C'est une atteinte à l'autonomie financière des collectivités territoriales. Dans de nombreux cas, le plafonnement ne donnera plus lieu à une compensation de l'Etat. Il n'y aura pas d'autre choix que l'augmentation des autres impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti. Les plus menacées sont les structures intercommunales dont le pouvoir fiscal sera largement amputé.

Dans le cadre de l'Acte 2 de la décentralisation, on assiste à un dévoiement préoccupant car la décentralisation est utilisée par l'Etat pour alléger ses déficits, en les reportant sur les autres acteurs publics pour leur faire supporter les conséquences financières de ses choix.

Pour le RMI-RMA, la compensation 2004 promise par Jean-Pierre RAFFARIN n'est toujours pas effective. Il faudra attendre la loi de finances rectificative de décembre 2005, mais aucun engagement du Gouvernement pour les sommes dues au titre de 2005.

Pour le transfert des T.O.S et des personnels de la D.D.E décidé de façon unilatérale, « les écarts subsistent malgré quelques ajustements réalisés, entre l'appréciation des Départements et celle de l'administration sur les personnels à transférer ». L'instauration du régime indemnitaire par le Conseil Général constitue une charge nette non compensée.

Incertitude sur le droit d'option quant au délai qui risque de séparer la date d'exercice de ce droit par les agents et celle où les financements correspondants seront transférés.

Pour la Maison du Handicap et la Prestation de Compensation du Handicap, on est toujours dans l'attente de la parution des décrets d'application. Coût prévu pour 2010 : 2 milliards d'euros dont les 3/4 à la charge des Départements. La PCH pourrait être plus coûteuse pour les Conseils Généraux que tous les nouveaux transferts de compétence réunis, hors RMI.

Pour le SDIS, la contribution prévisionnelle est en hausse de 26%.

On peut se demander si l'Acte 2 de la décentralisation ne va pas conduire à un système de protection sociale à trois étages :

- le 1er, géré par les départements, concernerait les désaffiliés, ceux qui sont en dehors du monde du travail,
- le 2ème, relevant de l'Etat, s'appliquerait à la population insérée qui a un emploi et qui cotise,
- le 3ème niveau concernerait les personnes qui ont les moyens de compléter leur couverture sociale en se tournant vers le privé.

Dans un tel contexte, quelles sont les marges de manœuvre du Conseil Général ?

Pour l'instant, la plus productive provient du Conseil Régional avec une participation nettement renforcée au titre des opérations de voirie départementale, à hauteur de 3 450 000 euros, niveau encore jamais atteint, et au titre du Pacte Cantal pour 1 000 000 euros.

Mais, comme l'écart se creuse, du fait du désengagement de l'Etat, entre les charges liées aux nouvelles compétences transférées et les compensations insuffisantes, il ne reste plus que le levier constitué par l'augmentation des impôts.

L'hypothèse retenue pour l'estimation du produit fiscal, est une hausse de 2,2% des bases. Et vous y ajoutez la proposition d'augmenter les taux de 5,8%.

Lors des orientations budgétaires, vous évoquiez une augmentation des taux au niveau de l'inflation et une éventuelle augmentation pour absorber les conséquences des charges nouvelles liées à l'Acte 2 de la décentralisation. J'avais utilisé la métaphore de « la fusée à deux étages ». On imaginait la hauteur du 1er étage à 1,8%, mais on constate que la hauteur du 2ème étage est beaucoup plus élevée : 4%.

L'actualisation des bases va peser sur le contribuable à hauteur de 1,8% et si on y ajoute l'augmentation des taux que vous proposez 5,8%, en réalité, sur la feuille d'impôt, c'est une hausse à 7%. Voilà le résultat des choix désastreux du Gouvernement que vous soutenez et qu'il va faire payer aux cantaliens.

Déjà, c'est dans le Cantal que la pression fiscale est la plus élevée des quatre départements de l'Auvergne. Le pouvoir d'achat des cantaliens a déjà suffisamment souffert des augmentations du prix des carburants et des combustibles.

Le Budget 2006 donne le sentiment d'une fuite en avant déjà très présente lors des orientations budgétaires. La décentralisation, telle qu'elle est conçue par le Gouvernement en place, accélère l'accroissement des charges transférées dans des proportions insupportables.

Vous allez vous épuiser à colmater les brèches et les contribuables cantaliens aussi.

Le Groupe de l'OPPOSITION



[SCENES en partage]

Edition 2005-2006

Spectacle
vivant
dans le
Cantal

Un carnet de route rien que pour vous !

www.cg15.fr

CANTAL

LE DEPARTEMENT NATURELLEMENT TENDANCE



CONSEIL GENERAL
DU CANTAL